

Le commissariat aux Comptes

**Présentation à la Journée Calédonienne de
l'Enseignement Comptable et Ressources Humaines**

Le 05 octobre 2018

La profession de commissaire aux comptes

Au niveau national :

- 13 000 commissaires aux comptes**
- 22% de femmes**
- 53% des commissaires aux comptes ont plus de 50 ans**

En Nouvelle-Calédonie :

- 41 commissaires aux comptes**
- 29% de femmes**
- 44% des commissaires aux comptes ont plus de 50 ans (estimation)**

Secteurs d'intervention des commissaires aux comptes

1) Le secteur des entreprises : sous conditions de dépassement de certains seuils (total de bilan, montant du chiffre d'affaires annuel, nombre de salariés)

2) Le secteur associatif percevant des fonds publics au-delà d'un certain seuil

3) Le secteur public : établissements publics nationaux, universités, établissements publics de santé, chambres consulaires, sociétés d'économie mixte

Formalisation de la mission

Les travaux des commissaires aux comptes sont formalisés par l'émission de rapports présentés à l'assemblée générale annuelle

1) Rapport sur les comptes annuels :

- certification des comptes sans réserve ni observation**
- certification des comptes sans réserve mais avec observation**
- certification des comptes avec réserve(s)**
- refus de certification**

2) Rapport spécial sur les conventions règlementées : opérations spécifiques entre sociétés ayant des dirigeants communs

Autres aspects de la mission des commissaires aux comptes

1) La prévention des difficultés des entreprises :

- le principe de continuité d'exploitation**
- la procédure d'alerte**

2) La révélation des faits délictueux

3) Autres missions spécifiques réalisées à la demande de l'entité

Qui sont les utilisateurs des rapports des commissaires aux comptes ?

- 1) les associés ou actionnaires : prise de connaissance de l'opinion, principe de respect de l'égalité entre actionnaires, collecte d'informations ...**
- 2) les établissements financiers : banques, assurances, établissements de crédit ..**
- 3) les fournisseurs et tout tiers intéressé**
- 4) les services fiscaux, les bailleurs de fonds publics, les services de l'Etat (défiscalisation, Chambre Territoriale des Comptes ...)**
- 5) les instances représentatives du personnel**

Le commissaire aux comptes exerce une mission d'opinion

Pour ce faire, il s'appuie sur des Normes d'Exercice Professionnel (NEP) homologuées par le Garde des Sceaux après avis du H3C.

L'audit légal est fondé sur :

- l'appréciation des risques,
- la qualité du contrôle interne,
- la validation des données comptables
- la validation des informations produites (les états financiers, l'annexe, le rapport de gestion ...)

Les temps forts d'une mission

- 1) prise de connaissance de l'entité et de son environnement**
- 2) définition des modalités d'intervention adaptées à l'entité**
- 3) évaluation des risques d'anomalies significatives, prise de connaissance des procédures de contrôle interne**
- 4) définition d'un plan de mission et du programme de travail : approche par les risques, approche substantive**
- 5) investigations par sondages, mise en œuvre de procédures spécifiques de contrôle, utilisation d'outils statistiques ...**
- 6) remarques sur les points d'amélioration et demandes d'ajustements**
- 7) réunion de synthèse et validation des comptes**
- 8) restitution des travaux par la remise des rapports**

Les interlocuteurs du commissaire aux comptes au sein de l'entité contrôlée

- 1) Les dirigeants (Direction Générale, Gérance, Direction d'Exploitation ..)**
- 2) Les responsables financiers et comptables**
- 3) Les services de contrôle de gestion**
- 4) Les Directions des Ressources Humaines**
- 5) Les responsables d'exploitation (chefs de chantiers, responsables de production, direction commerciale, chefs de rayon)**
- 6) Les directions des Systèmes d'Information**

Une mission en pratique en Nouvelle-Calédonie (1/2)

Présence de deux, trois voire quatre collaborateurs (dont un chef de mission) pendant une à deux semaines dans les locaux de l'entité contrôlée

Deux interventions au cours d'un exercice social : une intervention intérimaire dédiée aux tests de procédures internes, une intervention finale sur l'arrêté des comptes

C'est l'intervention intérimaire qui définit la nature des contrôles finaux

Chaque collaborateur se voit attribuer un ou plusieurs cycles spécifiques de l'activité de l'entité (cycle achats, cycle trésorerie, cycle chiffre d'affaires, cycle RH ...)

Une mission en pratique en Nouvelle-Calédonie (2/2)

Chaque collaborateur travaille sur un ordinateur portable identifié et configuré avec un logiciel d'audit. Les grands réseaux ont développé leurs propres outils d'audit.

Les logiciels donnent une méthodologie de contrôle qui guide les utilisateurs, permet de contrôler tous les cycles et intègre la formalisation d'obligations spécifiques (bénéficiaire effectif, risque de fraude, blanchiment ...)

Le signataire des rapports doit revoir obligatoirement les sections les plus significatives des dossiers dont il a la charge. Cette revue est formalisée.

Dans les grands réseaux, le « zéro papier » est la norme

Qui sont les collaborateurs d'un cabinet d'audit en Nouvelle-Calédonie?

Population jeune (entre 25 ans et 32 ans), diplômée de l'enseignement supérieur (bac + 3 mais plus souvent bac + 5), possédant une formation contrôle de gestion, finance, management, voire Ecole des Mines avec spécialité Finances

Population en formation : durée de présence au sein d'un cabinet d'audit environ 4 ans. Recherche d'une expérience d'audit si possible dans un réseau international pour ensuite se diriger vers des postes de Direction Financière, Contrôle de Gestion, Direction Générale ...ou poursuite en cabinet d'audit ailleurs dans le monde.

Les niveaux de rémunération

Assistant

280KF - 350KF

Senior et Sup

380KF - 490KF

Manager

> 500KF

Principales qualités d'un auditeur

Scepticisme
Impertinence